

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

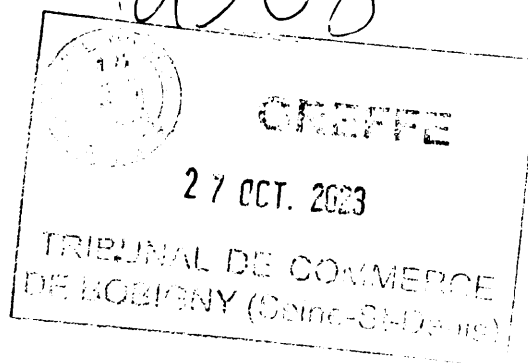
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 11276 Numéro SIREN : 904 456 498 Nom ou dénomination : 3 M. PRO
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 21968

2968



3 M.PRO

**41 Avenue DU GENERAL DE GAULLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE**

Comptes au 31/12/2022

3 M - PRO
41 Avenue du Général de Gaulle
93290 Tremblay-en-France
Tél. 07 51 81 82 55
E-mail : abdelkader7000@hotmail.fr
RCS Bobigny 904 456 498

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

SAS 3 M. PRO

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(e)		
	(f)		
	(g)		
	(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
M MASMOUDI ABDELKADER	100	2022	23 027				
41 av. DU GENERAL DE GAULLE 93290 TREMBLAY-EN-FRA							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		51 179
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01112021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 3 M. PRO			
SIRET	9 0 4 4 5 6 4 9 8 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
41 Avenue DU GENERAL DE GAULLE			
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE			

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation d'eau et de gaz e	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	17 412	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS GbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE 50 C	
Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil SARL RCA INFORMATIQUE			
177 rue Robespierre 93170 BAGNOLET			Tél : 0142872820
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Désignation de l'entreprise SAS 3 M. PRO										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 41 Avenue DU GENERAL DE GAULLE 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE											
Numéro SIRET* 9 0 4 4 5 6 4 9 8 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 14										Durée de l'exercice précédent* 	
						Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	9 980	030	2 251	7 728				
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	9 980	048	2 251	7 728				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 609	070		9 609				
		Autres* (3)	072	5 738	074		5 738				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	1 563	086		1 563				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	16 912	098		16 912				
	Total général (I + II)		110	26 892	112	2 251	24 641				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120						
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)				132						
	Report à nouveau				134	1 000					
	Résultat de l'exercice				136	14 485					
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	15 485					
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	725					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	638					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)				172	7 791					
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176	9 156					
Total général (I + II + III)				180	24 641						
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	9 980			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3 M. PRO</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 358	444		446	1 358												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	6 804	464		466	6 804												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 817	474		476	1 817												
	Immobilisations financières	480		482		484		486													
TOTAL		490		492	9 980	494		496	9 980												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	412	534		536	412												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	1 364	554		556	1 364												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	474	564		566	474												
	TOTAL	570		572	2 251	574		576	2 251												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire, article 302-Septies
A-bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS 3 M. PRO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	14 687
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	16 991
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 M. PRO**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/12/2021** et clos le : **31/12/2022** Durée en nombre de mois : **14**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	3 . 0 0
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	192 186
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	192 186

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	80 279
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 621
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	1 489
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	99 391

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	92 795
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	92 795
---	-----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas remplir ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	192 186
Effectifs au sens de la CVAE	023	3 . 0 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 1 1 / 2 0 2 1 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	4 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	10 % D	15 % D
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	20 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	20 % L	20 % D
Mobilier	10 % L	10 % L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements de méthode d'évaluation intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les changements de méthode de présentation intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

3MPRO - 3 M.PRO
41 Avenue DU GENERAL DE
GAULLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Immobilisations - Amortissements - Plus et moins- values

Déclaration au 31/12/2022

IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	Valeur brute début d'exerc.	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat., outillage		1 358		1 358	
Installations générales, agencés divers					
Matériel de transport		6 805		6 805	
Autres immobilisations corporelles		1 818		1 818	
Immobilisations financières					
TOTAL		9 980		9 980	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début d'exerc.	Augmentations dotations	Diminutions sorties	Montant fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriels			412	412
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			1 365	1 365
Autres immobilisations corporelles			474	474
TOTAL			2 252	2 252

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					19%	Long terme 15 ou 12,8%	0%

Ce tableau est détaillé dans l'état 2033C de la liasse fiscale.

TOTAL

Plus-values taxables à 19%

Régularisations

TOTAL

3MPRO - 3 M.PRO
41 Avenue DU GENERAL DE
GAULLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires - Déficits

Déclaration au 31/12/2022

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES-DEFICITS

RELEVÉ DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
-----------------------	-----------------------------	----------------------------	-------------------------	---------------------------

Provisions réglementées amortissables dérogatoires
Dont majorations exceptionnelles de 30 %
Autres provisions réglementées
Provisions pour risques et charges
Provisions dépréciation immobilisations
Provisions dépréciation stocks et en cours
Provisions dépréc. clients et comptes rattachés
Autres provisions pour dépréciation

TOTAL

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Mouvements affectant la provision		PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES pour l'assiette de l'impôt
	Dotations	Reprises	

Fonds commercial
Immobilis. incorporelles
Terrains
Constructions
Installations techniques
Installations générales
Matériel de transport
Autres immob. corporelles

Indemnités pour congés à payer

Ce tableau est détaillé dans l'état 2033D de la liasse fiscale.

TOTAL	TOTAL A REPORTER
-------	------------------

DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent
Déficits transférés de plein droit (article 209-II du CGI)
Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés
Déficits reportables
Déficits de l'exercice
Total des déficits restant à reporter

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives
Dont Mt déductible des cotisations facultatives
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant
Dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS
Montant de la TVA collectée
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant
Vides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)
Montant investissements qui a donné lieu à amortissement exception chez l'entreprise investisseur (art.217 octies)

Dont cotisations facultatives PER

14 687
16 991

3MPRO - 3 M.PRO
41 Avenue DU GENERAL DE
GAULLE
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Créances douteuses ou litigieuses			
Autres créances clients	9 609	9 609	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 079	3 079	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 660	2 660	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Autres créances diverses			
Marges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	15 348	15 348	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	726	726		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	639	639		
Personnel et comptes rattachés	1 675	1 675		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 839	2 839		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 612	2 612		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21	21		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	645	645		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	9 156	9 156		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés



3M. PRO

41 Avenue du Général De Gaulle – 93290 Tremblay En France

Tél. : 07-51-81-82-55

abdelkader7000@hotmail.fr

Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 1000 euros

RCS Bobigny 904 456 498

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 3 avril 2023 à 9 heures, au siège de la société,

Le soussigné :

Monsieur MASMOUDI Abdelkader (nombre d'Action **100%**)

Né le 25 mars 1973 à Oran (Algérie)

Nationalité Algérienne

Demeurant : 41 Avenue Du Général de Gaulle

93290 Tremblay En France

Représentant l'intégralité des parts sociales de la société, participent à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Et

Madame MASMOUDI Khalisa Assistante Administrative au sein de la société

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur MASMOUDI Abdelkader président de cette assemblée, est :

- Affectation ou non du résultat

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)
- Détail des comptes (actif, passif, charges et produits)
- Dossier de gestion (soldes intermédiaires de gestion et capacité d'autofinancement)
- Annexes

Le président donne ensuite lecture des documents ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

La société a connu un bénéfice de l'exercice 2022 de 17 412 euros, l'associé unique décide de ne pas affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 et de ne pas avoir des dividendes.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30. Le présent procès-verbal est dressé et sera signé par l'associé unique.

Tremblay En France le 03/04/2022

Signature :

Monsieur MASMOUDI Abdelkader

3 M - PRO
41 Avenue du Général de Gaulle
93290 Tremblay En France
Tél. 07 52 81 82 55
E-mail : abdelkader7000@hotmail.fr
RCS Bobigny 904 456 498